

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

GRAND MONTAUBAN – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SESSION ORDINAIRE
Séance du 20 décembre 2018

DELIBERATION N° 239/12/2018 : REMPLACEMENT DE MEMBRES SUPPLEANTS AU SYNDICAT MIXTE DU TESCOU ET DU TESCOUNET

L'an deux mille dix-huit, le jeudi 20 décembre à 17h00, les membres du Conseil Communautaire du Grand Montauban-Communauté d'Agglomération, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 14 décembre 2018.

Présents Titulaires : 37

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Alain ABADIE, Mathieu ALBERT, Danielle AMOUROUX, Danielle BEDOS, Maxime BERAUDO, Pierre BONNEFOUS, Marc BOURDONCLE, Nadine BOUVET, Nadia CHEKLIT, Alain CRIVELLA, Jean-Martial DEJEAN, Philippe FRANCOIS, Alain GABACH, Jean-François GARRIGUES, Jacques GAYRAL, Bernard GISQUET, José GONZALEZ, Paul GRAND, Annie GUILLOT, Clarisse HEULLAND, Francis LABRUYERE, Véronique LAGARRIGUE, Sophie LARAN, Pierre-Antoine LEVI, Pauline MINER, Christine MOLLIN, Christian MOULIS, Paulette MULLER-DUPONT, Bernard PAILLARES, Christian PEREZ, Françoise PIZZINI, Rodolphe PORTOLES, Bernadette SERIEYS, Monique VALAT, Claude VIGOUROUX, Michel WEILL.

Absents ayant donné pouvoir : 7

Mesdames, Messieurs, Marie-Claude BERLY à Philippe FRANCOIS, Jean-Luc BUDOIA à Annie GUILLOT, Didier CLAMENS à Alain ABADIE, Thierry DEVILLE à Brigitte BAREGES, Jean-Louis IBRES à Bernadette SERIEYS, Valérie RABAULT à José GONZALEZ, Gaël TABARLY à Rodolphe PORTOLES.

Absents Excusés : 4

Madame, Messieurs, Daniel DONADIO, Benoit IBRES, Laurence PAGES, Thierry VIALON.

Secrétaire de Séance : Madame Danielle AMOUROUX

Madame Brigitte BAREGES donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Vu la démission de Madame Aurore KOTHE du Conseil Communautaire,

Vu la délibération en date du 19 avril 2018 du Conseil Communautaire portant élection et modification des représentants du Grand Montauban Communauté d'Agglomération aux Syndicat Mixte du Tescou et du Tescounet comme suit :

7 TITULAIRES	7 SUPPLEANTS
Bernard PAILLARES	Maxime BERAUDO
Mathieu ALBERT	Pauline MINER
Marie-Claude BERLY	Michel WEILL
Philippe FRANCOIS	Jean-Luc BUDOIA
Claude VIGOUROUX	Jean-François GARRIGUES
Jean-Martial DEJEAN	Thierry DEVILLE
Danielle AMOUROUX	Aurore KOTHE

Il convient de remplacer Madame Aurore KOTHE en tant que représentante suppléante au Syndicat Mixte du Tescou et du Tescounet.

Aussi, pour cause d'empêchement, il convient de remplacer Monsieur Jean-Luc BUDOIA en tant que représentant suppléant au Syndicat Mixte du Tescou et du Tescounet.

Au vu de ces éléments, et conformément à l'avis favorable de la Conférence des Vice-Présidents en date du 12 décembre 2018, il vous est proposé de bien vouloir :

- procéder à l'élection de deux représentants suppléants du Grand Montauban au Syndicat Mixte du Tescou et du Tescounet, en remplacement de Madame Aurore KOTHE et Monsieur Jean-Luc BUDOIA.

Il est fait appel à candidatures.

Considérant les candidatures suivantes :

- Madame Clarisse HEULLAND,
- Madame Annie GUILLOT.

Entendu le présent exposé,

Après en avoir délibéré et procédé aux opérations de vote,

Le conseil communautaire décide :

- d'élire Clarisse HEULLAND et Annie GUILLOT, représentantes suppléantes du Grand Montauban au Syndicat Mixte du Tescou et du Tescounet,

- de dire que les 7 représentants titulaires et les 7 représentants suppléants du Grand Montauban au Syndicat Mixte du Tescou et du Tescounet sont les suivants :

7 TITULAIRES	7 SUPPLEANTS
Bernard PAILLARES	Maxime BERAUDO
Mathieu ALBERT	Pauline MINER
Marie-Claude BERLY	Michel WEILL
Philippe FRANCOIS	Clarisse HEULLAND
Claude VIGOUROUX	Jean-François GARRIGUES
Jean-Martial DEJEAN	Thierry DEVILLE
Danielle AMOUROUX	Annie GUILLOT

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

26 DEC. 2018

De sa publication le :

26 DEC. 2018

et/ou notification le :

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 20 décembre 2018

La Présidente,
Brigitte BAREGES

